

République Française

Département du Vaucluse

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VAUGINES**

47/2024

Objet : Admission en non-valeur – créances irrécouvrables

SEANCE VENDREDI 13 DECEMBRE 2024

L'an deux mille vingt quatre

Le 13 décembre à 19 heures

Se sont réunis les membres du conseil municipal, en session ordinaire du mois de décembre sous la présidence de Madame Frédérique ANGELETTI, maire,

Sur la convocation qui leur a été adressée par elle le 06 décembre 2024 par courrier électronique

Étaient présents :

Pierre ALAMELLE, Frédérique ANGELETTI, Gérard BLANC, Hélène CHAULLIER, Jacques LAURELUT, Bruno MAURIZOT, Serge NARDIN, David PACIOTTI, Nadia PELLEGRIN, Christelle THIEBAULT

Absents excusés :

Corinne LE BRUN FREDDI pouvoir à Frédérique ANGELETTI

Jean-Jacques SEUTIN pouvoir à Gérard BLANC

Absents : *Amandine HEBREARD, Philippe AUPHAN*

Serge NARDIN a été désigné comme secrétaire de séance

Madame le Maire informe le conseil municipal que le comptable public du SGC de Pertuis a transmis un état des restes à recouvrer à présenter au Conseil Municipal pour décision d'admission en non-valeur dans le budget de la commune.

Madame le Maire explique qu'il s'agit de créances communales pour lesquelles le trésorier n'a pu aboutir dans les procédures de recouvrement qui s'offraient à lui.

Le montant total des titres à admettre en non-valeur s'élève à 199€ dont voici le détail des créances :

Numéro de pièce	Objet	Non-valeur
T-717374270033	V283	59.00
T-701800000012	Contrôle diag assainissement	70.00
T-701800000019	Contrôle diag assainissement	70.00
T-717374520033	V632	63.60

Considérant que toutes les opérations visant à recouvrer des créances ont été diligentées par le SGC de Pertuis dans les délais légaux.

Considérant qu'il est désormais certain que ces créances ne peuvent plus faire l'objet d'un recouvrement en raison des motifs d'irrécouvrabilité évoqués par le comptable.

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents décide :

- **ADMETTRE** en non-valeur les créances dont le détail figure ci-dessus

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que susdits.

Le Secrétaire de séance

S. Nardin
[Signature]

Madame le Maire,
Frédérique ANGELETTI

[Signature]
